

Société Médicale de Montmagny.

La deuxième séance a eu lieu le 15 août dernier.

La discussion s'y est faite sur la composition actuelle du Bureau des Gouverneurs du Collège Médical de la province, son efficacité durant ces trois dernières années, et sur le tarif médical.

Cette dernière question est assez difficile, car les dissensions entre confrères s'affirment plus nettement et plus gravement.

L'on constate avec regret que quelques médecins riches ou jouissant de certaines positions officielles leur donnant le pain quotidien, font de la *médecine à bon marché* pour tuer un confrère moins favorisé sous le rapport de la fortune.

On suggère d'entreprendre dans les journaux médicaux, une campagne contre cette conduite qui, jointe aux bas prix actuels en usage comme honoraires, met financièrement le médecin au dessous de certains métiers.

Cette question du tarif devrait être traitée bien souvent dans nos journaux de médecine.

Notre tarif est le seul qui, bon il y a cent ans, n'a pas suivi l'augmentation des prix des choses nécessaires à la vie.

A cette séance est aussi adoptée une motion, offrant nos vives sympathies à notre confrère, M. le Dr Bolduc, de St-Michel, dans le malheur qui vient de le frapper par la mort de sa digne épouse.

J. B. BLOUIN M. D.

Sec. Trésorier.

Le tarif médical devant nos sociétés de district.

Il est évident qu'on comprend aujourd'hui au sein de la profession que les médecins n'ont rien à attendre de la législature sur la question du tarif.— Le passé est là du reste pour nous détromper sur toute espérance qui pourrait rester à quelques-uns d'entre nous sous ce rapport.

Le seul moyen pratique est sans contredit, la marche suivie jusqu'à ce jour par les Sociétés Médicales de comté et de district. On remarque en effet que la première question dont les médecins s'occupent dans ces réu